



COMMUNE DE FILLIÈRE

Fillière, le 3 octobre 2023

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du **Conseil Municipal de la Commune de FILLIÈRE**, qui se tiendra le :

Lundi 9 octobre 2023 à 19h
à la salle polyvalente d'Aviernoz
(136 route de l'Anglettaz – Aviernoz – 74570 FILLIÈRE)

ORDRE DU JOUR :

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2023*
2. *Désignation du secrétaire de séance*

Le Maire
Christian ANSELME

Aménagement du territoire

3. *Vente des parcelles 245 BC 232 et 245 BC 233 lieu-dit « Chez Mouthon » (ex parcelle 245 BC 124p) : commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue*
4. *Mise en place d'astreintes financières en cas d'infractions au code de l'urbanisme*
5. *Convention de servitude de passage pour raccordement au réseau d'eaux usées sur la parcelle 245 ar93 au profit de la parcelles 245 AR 319 située sur la commune déléguée de Saint-Martin-Bellevue, chemin de la Mouille*

Finances

6. *Attribution de subvention pour les classes découverte : année 2022-2023*
7. *Versement d'une aide financière pour les populations de Maroc et de Lybie via le dispositif Fonds d'action extérieur des collectivités territoriales (FACECO)*
8. *Tarifs d'interventions des services de secours au domaine nordique des Glières*

Achat public, affaires juridiques

9. *Convention d'occupation de la salle des associations par l'Ecole de l'Alliance*

Attractivité et vie locale

10. *Vote d'une avance pour la MJC de Fillière sur les subventions annuelles de fonctionnement 2024 et 2025*
11. *Vote d'une subvention complémentaire*
12. *Désherbage des collections des bibliothèques du réseau de Fillière*
13. *Dépôt de candidature au label « Terre de Jeux » Paris 2024*

Questions diverses – informations :

14. *Compte-rendu des décisions du Maire, prises par délégation d'attribution du conseil municipal*